



J.S. METTRAY TENNIS

Bulletin d'inscription saison 2023–2024

ADULTES COURS LOISIR

Etiez-vous déjà adhérent à la saison précédente ? OUI NON

NOM : PRENOM :

DATE NAISSANCE : TELEPHONE :

ADRESSE :

PROFESSION :

N° LICENCE : CLASSEMENT :

MAIL (le plus consulté) :

DISPONIBILITES POUR LES COURS : merci d'être le plus large possible en jours et horaires

Mercredi de 14h à 22h Vendredi de 19h à 21h

Jeudi de 18h à 22h..... Samedi de 10h à 13h

INFORMATIONS UTILES :

Êtes-vous intéressé par la compétition ? Oui Non

Si oui : A titre individuel En Equipe

Accepteriez-vous d'être capitaine d'équipe ? Oui Non

BADGES :

Êtes-vous déjà en possession d'un badge pour le gymnase du MM ? Oui Non

Si non, en désirez-vous un ? Oui Non

Êtes-vous déjà en possession d'un badge pour les courts extérieurs ? Oui Non

Si oui, n° du Badge

Si non, en désirez-vous un ? (Chèque de garantie de 50 € par badge) Oui Non

Je déclare avoir pris connaissance des règlements intérieurs & de championnat et les accepter.
Consultables sur le site www.tennismettray.com

Fait à

le :

Signature,

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER (au verso)

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION

PAR MAIL UNIQUEMENT : patrice.vallet@orange.fr

1/ FICHE D'INSCRIPTION remplie, datée et signée (1 fiche par personne)

PAR COURRIER : **Mr Patrice VALLET - Les Madreaux - 37390 Mettray**

2/ REGLEMENT

► Par CHEQUE à l'ordre de la JSMT

- 1 CHEQUE du montant de la licence (32 euros) reversée à la FFT
- 1 CHEQUE du montant de la cotisation (possibilité de paiement en 3 fois sans frais)

► Par VIREMENT sur l'application ADOC en 3 fois OU par virement direct
IBAN : FR76 1940 6370 4967 1974 6182 603 BIC : AGRIFRPP894

IMPORTANT : Conformément à l'article 2 du règlement intérieur, la licence ne sera demandée à la FFT par la JSMT qu'à la réception du paiement.

L'adhérent, qui ne sera pas en règle au 1^{er} novembre, peut se voir refuser l'accès aux enseignements.

La participation en compétition impose d'être titulaire de la licence pour la saison en cours. La saison se termine au 31 août, il est donc vivement conseillé pour les adhérents qui font de la compétition individuelle ou par équipe, de déposer leur dossier le plus tôt possible, car la prise de licence impose des délais de traitement des dossiers.